

**ARRETE N° 349 .2021
ABROGATION ARRETE n°336/2021****OBJET : SECURISATION IMMEUBLE – 30 ET 32 AVENUE DE L'EUROPE – JD/EB**

Le Maire de la ville d'ANNONAY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande présentée par le Pôle Environnement et Cadre de Vie –
2 rue de l'Hôtel de ville - 07100 ANNONAY

Sécurisation de la corniche béton d'un immeuble sis 30 et 32 avenue de l'Europe,

ARRETE**Article 1**

L'article 1 de l'arrêté n°336/2020 doit être modifié suite à la réalisation des travaux de sécurisation de la corniche.

Un barriérage sera mis en place par le service de la voirie afin de sécuriser le cheminement piétonnier avenue de l'Europe à partir du jeudi 13 mai **jusqu'au 19 mai 2021**.

Article 2

L'article 2 de l'arrêté n°336/2020 doit être modifié suite à l'enlèvement du barriérage définissant le périmètre de sécurité.

Les accès au cinéma « les Nacelles » et aux garages de la résidence, au droit des immeubles 30 et 32 avenue de l'Europe, sont interdits à partir du jeudi 13 mai **jusqu'au 19 mai 2021**.

Article 3

Tous les autres articles de l'arrêté initial restent maintenus et font partie intégrante du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY,
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre Principal de Secours,
- Equipe Voirie de la Ville d'Annonay,
- Le Pôle Développement du Territoire d'Annonay Rhône Agglo
- Le Pôle Environnement et Cadre de vie

Article 6

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ANNONAY, le 25 mai 2021
Juanita GARDIER,



Adjointe déléguée
À la Tranquillité Publique,
Propreté Urbaine et Voirie.

Notifié le : 25/05/21

Affiché le : 25/05/21

SP